VENTES A L'ENCAN.

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division C No 98 795
Succession de Henry L. Nick

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Françoise Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), delà avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") jusqu'à la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Tarnes, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île No 136 borné par les rues Laurel, Annendale (autrefois Jersey), Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certaines lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (120') de profondeur, et une largeur de face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan dudit ville soumis sous les 2, 3 et 4 dans l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magazine et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Freot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds (124) entre lignes égales et parallèles d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 602 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'in. êrêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer ci-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente pardevant Louis R. Albe, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et assumant l'éventualité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Albe, notaire et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité en cas.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Camp Jackson et Chestnut à une distance de soixante-dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux et douze de l'îlet vingt-sept du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ci annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assuré par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne portera pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. F. Hoover, avocat pour l'administration.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Recevoir de la Love and Charity Benevolent Society No 1, of Carrollton, 7th District of N. O.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel J. Devlin, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.
28 mars—29—av 2 7

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865 dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi la propriété décrite comme suit

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 98, borné par les rues Champs-Elysées, Français Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. Woodville & Woodville avocats pour l'administrateur.
17 mars—17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans. Division B—No 99 640. Succession de Mme CAROLINE SALLAZ, épouse de Stephen Malocné.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallaz, épouse de Step en Malocné, ledit ordre daté et signé le 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ordre annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et au pied au fond du lot original No 16, pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant J. Ferson C. Wenck notaire l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ni de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young avocat pour l'administrateur
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Roussseau.

Deux Cottages Simples

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 38, borné par les rues St Mary, Religieuse Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 4t3 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres hall, galeries sur la façade et le côté, lavoir dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataires.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia suivant plan par S. Rezenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Feliu, avocat pour le demandeur.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harriet Fagan veuve de Richard Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 100 068—Division D—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Harriet Fagan, veuve de Richard Anderson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
28 mars—28—av 2 7

Succession de Mme Elizabeth Robbins, veuve par 1er mariage de R. Ranger et par 2nd mariage de Morrison Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,631 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la Commercial Germania Trust and Savings Bank, l'exécutrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lewis R. Graham, avocat de l'exécutrice.
27 mars—27 31—av 5

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 98 795
Succession de Henry L. Nick

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Françoise Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), delà avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") jusqu'à la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Tarnes, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île No 136 borné par les rues Laurel, Annendalian (autrefois Jersey), Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (120') de profondeur, et une largeur de face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan dudit ville soumis sous les 2, 3 et 4 dans l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magazine et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Freot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds (124) entre lignes égales et parallèles d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 602 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'in. êrêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer ci-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1912, ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente pardevant Louis R. Albe, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et assumant l'éventualité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Albe, notaire et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité en cas.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Splendide Donnant un Revenu. 1207-09 rue Freret Grand Cottage Double sur deux lots de terrain.

1519-21 rue Freret, Cottage Double, trois chambres de chaque côté.

Succession Samuel M. Eichenbergh.

No 99,736—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey Encanteur—Bureau 241 rue Carondelet JEUDI le 25 avril 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 22 mars 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété suivante décrite, à savoir:

No 1. Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 382, borné par les rues Freret, Clio Araio et Locust. La dite parcelle de terrain est composée de tout le lot No 1 et du quart du lot No 2 adjoignant le lot No 1 et mesurant comme suit: le lot No 1 a quarante-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, cent vingt huit pieds huit pouces et deux lignes et demi de profondeur sur l'autre ligne de côté et dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur à l'arrière. Ladite partie du lot No 2 mesure vingt six pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du lot No 1 et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante trois pieds, d'où s'agissant en angle d'où trois pieds d'où encore une seconde profondeur de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes et vingt neuf pieds en largeur en arrière. Les dits lots Nos 1, 2 étant numérotés comme tels sur un plan de A. G. Blanchard, voyer daté du 17 janvier 1882.

No 2. Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Terpsichore, lequel dit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan établi par C. F. Dunbar, voyer le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Marmieau, ancien notaire et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur tirés à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acheteur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912, et les loyers et revenus de la propriété appartenir à l'acquéreur, seulement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN

Cottage simple de valeur du Troisième District

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable Geo. ges H. Theard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI, 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 du carré No 36 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etat la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Bintz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1907, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billet à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co. Ltd.

C. C. Fredericks, avocat.
24 mars—24 31—av 7 14 21 25

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans La.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annendale.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Laurel, Annendale et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer, daté du 9 janvier 1911, lequel lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Un Mulet, deux Chariots, Charrette, Ameublement de Bureau.

Lot d'Articles Divers.

In Re Reusch Contracting Company.

No 99 296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI LE 11 AVRIL 1912,

à 10 30 heures a. m. sur les lieux coin des rues Claiborne et Melpomène, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un Mulet, 2 Chariots, 1 Charrette, Pavés, Brouette et un lot de divers articles.

Et immédiatement après, au bureau de la dite Société, chambre No 406, Hennen Building—

Un lot d'Ameublement de Bureau, Coffre-Fort en Fer, etc

Conditions—Comptant
31 mars—31—avril 7 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Reusch Contracting Company.

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 avril 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la dit ci-devant dite Cour, Division D daté du 19 mars 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

1. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 293 borné par les rues St Andrew, Saratoga, Joséphine et Sud Rempart, désigné par la lettre C, sur un croquis d'arpentage établi par Dabney et Waddill ingénieurs civils, daté du 19 septembre 1903 annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1908, ledit terrain mesurant 39 pieds, 8 pouces et 1 ligne de face à la rue St Andrew, sur 39 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une profondeur de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B, vers la rue Sud Rempart et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot D, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence double à deux étages, contenant de chaque côté 8 chambres, bains, etc. avec connexion d'eau et d'égouts, portant les numéros 2016 2018 de la rue St Andrew.

2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 297, borné par les rues Dryades, Septième, Baronne et Sixième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion de terrain commence à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurée sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière et à une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désigné par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

3. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 297, borné par les rues Dryades, Septième, Baronne et Sixième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion de terrain commence à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurée sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière et à une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désigné par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville, désigné comme lots Trois dans l'îlet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville, sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député voyer de ville, daté du 21 juin 1892 lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne sur la ligne du côté vers du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne du côté vers du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton, et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité, connections d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Audubon Park.

Au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite Ou Réserve.

Dans l'affaire de John Hayes et al vs T. M. Cavalier et als.

Cour Civile de District, Division C—No 99,817

A l'encan, JEUDI, 25 avril 1912,

A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi.

Un grand cottage simple, 6331 rue Patton encoignur Audubon Park, carré Constance et Calhoun, comprenant hall, trois chambres à coucher, salon, salle à manger, bain, office, gaz, portiques avant et arrière, sur un grand lot de 114 pieds de face à la rue Patton sur 144 pieds 7 pouces 3 lignes sur Audubon Park.

Un double cottage 6323-25 rue Patton, Entre la rue Calhoun et Audubon Park, Carré rue Constance

Comprenant 4 chambres, gaz, portique avant de chaque côté sur un grand lot, 38 pieds de face sur 144 pieds 7" 4 lignes en profondeur.

Conformément un ordre qui m'a été adressé par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Division C de la